

CONDITIONS GÉNÉRALES GLOBALES DE WALMART DATA VENTURES

CES CONDITIONS GÉNÉRALES GLOBALES DE WALMART DATA VENTURES (« CONDITIONS GÉNÉRALES ») GOUVERNENT TOUTES LES OFFRES QUE VOUS UTILISEZ, SOUSCRIVEZ, RECEVEZ OU POUR LESQUELLES VOUS ÊTES AUTORISÉ PAR WALMART. VOUS INDIQUEZ VOTRE ACCEPTATION DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES SOIT PAR ACCEPTATION EN CLIQUANT, EN SIGNANT UN BON DE COMMANDE OU UN EDT QUI S'Y RÉFÈRE OU LORS DE VOTRE UTILISATION DES OFFRES. SI VOUS ACCEPTEZ CES TERMES ET CONDITIONS POUR LE COMPTE D'UN CLIENT, VOUS DÉCLAREZ AVOIR L'AUTORITÉ DE LIER CETTE ENTITÉ À CES CONDITIONS GÉNÉRALES. SI VOUS N'AVEZ PAS CETTE AUTORITÉ, OU SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES CONDITIONS GÉNÉRALES, VOUS NE DEVEZ PAS LES ACCEPTER ET VOTRE ORGANISATION NE PEUT PAS UTILISER LES OFFRES.

1. DÉFINITIONS

- 1.1 Les termes et expressions en majuscules utilisés ici et non autrement définis auront le sens qui leur est donné dans cette section.
- 1.2 « **Identifiants d'Accès** » désigne tout nom d'utilisateur ou numéro, mot de passe ou autre clé de sécurité, jeton, NIP, méthode, technologie ou appareil disponible pour vérifier l'identité et l'autorisation d'un utilisateur autorisé à accéder et à utiliser l'offre.
- 1.3 « **Addendum** » ou « **Addenda** » désigne les conditions générales supplémentaires spécifiques aux produits applicables aux offres.
- 1.4 « **Affilié** » désigne une société, une société de personnes ou une autre entité juridique qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun d'une partie, mais seulement tant que ce contrôle continue d'exister. Aux fins de cette définition, « contrôle » signifie la propriété, directement ou indirectement, d'au moins cinquante pour cent (50 %) des droits de vote dans cette entité (ou, dans le cas d'une entité non corporative, des droits équivalents). Les filiales de Walmart incluent également toute entité juridique :
- (a) sous une relation contractuelle avec Walmart où Walmart est le principal fournisseur de services de vente au détail opérationnels, y compris, mais sans s'y limiter, l'achat, la planification des magasins et le contrôle des stocks ; (b) sous le contrôle opérationnel principal de Walmart via un accord d'exploitation ; (c) qui est franchisé de Walmart ou d'une filiale (comme spécifié dans les sous-sections (a) et (b) ci-dessus) ; ou (d) dans laquelle Walmart détient une participation de vingt-cinq pour cent (25 %) du capital ayant le pouvoir de voter sur ou de diriger les affaires de l'entité, dans tous les cas aussi longtemps que le droit subsiste.
- 1.5 « **Ententes** » signifie les addenda, le(s) bon(s) de commande, les énoncés de travaux, l'accord d'accès pour le prestataire de services, les annexes, les expositions ou autres ententes qui intègrent ces Conditions générales par référence.
- 1.6 « **Utilisateur autorisé** » désigne un employé du client ou du groupe de clients qui est autorisé à accéder aux offres au nom du client.
- 1.7 « **Client** » désigne l'entité qui a conclu un accord écrit pour l'offre, généralement par bon de commande, avec l'entité Walmart concernée.
- 1.8 « **Groupe client** » désigne le client et les filiales du client ou des tiers approuvés par écrit par Walmart.
- 1.9 « **Documentation** » désigne les guides d'utilisateur et les politiques, les manuels d'exploitation, les matériels de formation et les spécifications techniques liées aux offres que Walmart (ou ses sous-traitants ou fournisseurs de services) met à disposition des utilisateurs autorisés.
- 1.10 « **Commentaires** » désigne toute suggestion, idée, commentaire, retour d'information, matériel ou autre information concernant les offres (y compris l'identification des erreurs et des améliorations potentielles).
- 1.11 « **Norme de l'industrie** » désigne les mesures administratives, techniques, organisationnelles et physiques qu'une organisation prudente de taille similaire et de profil de risque dans la même industrie, traitant de données de sensibilité similaire, mettrait en œuvre pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes et des données. Ces mesures incluent le maintien d'un programme de sécurité documenté basé sur les risques aligné sur des cadres largement reconnus (par exemple, le cadre de cybersécurité NIST, ISO/IEC 27001, SOC 2 ou les contrôles CIS). Les mesures de sécurité de la norme de l'industrie évoluent et se réfèrent aux pratiques actuelles et à tout cadre successeur ou comparable fournissant une protection équivalente ou supérieure. Si les ententes pertinentes ou la loi applicable exigent des mesures de protection plus strictes, la norme la plus élevée prévaudra.
- 1.12 « **Droits de propriété intellectuelle** » ou « **DPI** » désigne les droits sur et dans tous : (a) les brevets et les demandes de brevet ; (b) les droits d'auteur et tous les autres droits relatifs aux œuvres protégeables par le droit d'auteur et aux dessins industriels ; (c) les informations et matériels, y compris les secrets industriels et autres données confidentielles et propriétaires, matériels, idées, concepts, savoir-faire, formules, techniques et autres informations ; (d) les marques commerciales, noms commerciaux, logos, marques de service, symboles, et noms de domaine internet ; et (e) tout droit équivalent ou similaire à l'un des éléments susmentionnés.
- 1.13 « **Bon de commande** » désigne le document de commande (y compris une commande en ligne), utilisant des modèles approuvés par Walmart, signé par les parties précisant les conditions commerciales pertinentes liées aux offres fournies par Walmart au client.
- 1.14 « **Offre** » ou « **Offres** » désigne les produits ou services achetés tels que décrits dans les annexes, l'EDT, ou le bon de commande pertinents. Pour plus de clarté, les données Walmart et la documentation sont considérées comme faisant partie de l'offre.
- 1.15 « **Plateforme Scintilla** » désigne le produit de logiciel en tant que service propriétaire de Walmart connu sous le nom de Scintilla.
- 1.16 « **Services** » désigne tout service professionnel acheté dans le cadre de l'offre, qui peut inclure sans s'y limiter des services de recherche ou de conseil.
- 1.17 « **Énoncé de travail** » ou « **EDT** » désigne le document de commande (y compris une commande en ligne) qui spécifie les services, livrables et toute autre condition commerciale applicable fournie dans le cadre des services.
- 1.18 « **Produits tiers** » désigne les produits et services mis à disposition par Walmart ou ses sous-traitants ou tiers dans le cadre de l'offre, qui peuvent inclure des données, API, logiciels, services, matériel, support et maintenance, formation, mise en œuvre, installation, intégration et services professionnels ou autres.
- 1.19 « **Walmart** » désigne l'entité contractante de Walmart qui est partie à l'annexe applicable, au bon de commande ou à l'EDT.
- 1.20 « **Propriété intellectuelle Walmart** » désigne les biens intellectuels préexistants et développés indépendamment par Walmart, y compris mais sans s'y limiter les outils, les services, la plateforme Scintilla, la communauté Spark du client, la documentation, les logiciels, les API, modèles, algorithmes, gabarits, bibliothèques, méthodologies, savoir-faire, autres technologies et matériaux détenus ou développés par ou pour Walmart, y compris les améliorations, modifications, et œuvres dérivées.
- 1.21 « **Données Walmart** » désigne toutes les données détenues par Walmart et mises à disposition via les offres.
- 1.22 « **Avis de confidentialité Walmart** » désigne la version alors en vigueur de l'avis de confidentialité Walmart généralement disponible et tout autre

avis de confidentialité applicable à l'offre.

2. **RÉSILIATION**

2.1 **Résiliation pour cause.** Chaque partie peut résilier un bon de commande ou un EDT par un avis écrit à l'autre partie : (a) si l'autre partie (et dans le cas du client, un utilisateur autorisé de celle-ci) viole matériellement les ententes (y compris le non-paiement des frais non contestés), et ne remédie pas à la violation dans les trente (30) jours suivant la réception de l'avis écrit de la violation (si la violation est réparable, sinon la résiliation sera immédiate) ; (b) immédiatement après réception de cet avis écrit si et lorsque le client cesse de fournir des produits ou services par le biais de Walmart, dans la mesure applicable à l'offre spécifique ; ou

(c) pour se conformer aux ordonnances du tribunal, aux règles, lois et réglementations gouvernementales applicables à la partie concernée ou aux Avis de confidentialité Walmart applicables. Dans le cas du client, une violation de l'accord de fournisseur du client avec Walmart peut être considérée comme une violation matérielle et un motif de résiliation des ententes.

2.2 **Résiliation pour restructuration.** Si le client cède une partie de son entreprise à une ou plusieurs organisations qui ne sont pas affiliées au client, ou si une entité cesse d'être affiliée au client, (cette unité commerciale ou entité cédée, une « Entreprise cédée »), alors Walmart n'a plus aucune obligation de fournir l'accès aux offres à l'entreprise cédée mais peut discrétionnairement le faire dans la mesure où : (a) les frais applicables, le cas échéant, sont payés en temps voulu ; et (b) l'entreprise cédée ou, si les actifs de l'entreprise cédée sont transférés, l'acquéreur de l'entreprise cédée s'engage par écrit à respecter les ententes pertinentes. De plus, si le client acquiert, est acquis par ou fusionne avec un concurrent de Walmart ou une entreprise avec une offre concurrente, Walmart peut, à sa discrétion et sur notification, résilier ou suspendre l'accès aux offres pour le client et/ou toute entité qui lui succéderait.

2.3 **Résiliation pour insolvabilité.** Chaque partie peut résilier tous les bons de commande ou EDT immédiatement par un avis écrit à l'autre partie si l'une des parties : (a) devient insolvable ; (b) dépose une demande de mise en faillite ou est déclarée en faillite ; (c) fait une cession au profit des créanciers ; (d) a un séquestre nommé pour son entreprise ou ses actifs ; ou (e) prend avantage de toute loi pour le bénéfice des débiteurs ou est soumise à une procédure quelconque sous toute loi sur la faillite ou l'insolvabilité, qu'elle soit intérieure ou étrangère, qui n'est pas rejetée dans les soixante (60) jours suivant le dépôt. La résiliation en vertu de la présente section doit être en plus et non à la place de tout autre droit ou recours disponible en droit ou en équité.

2.4 **Effet de la résiliation.** À toute expiration ou résiliation d'un bon de commande ou d'un EDT, le droit du client (et de tout utilisateur autorisé) d'accéder ou d'utiliser les offres sera automatiquement résilié. À l'expiration ou à la résiliation, le client devra, et veillera à ce que tout utilisateur autorisé le fasse, détruire rapidement tout matériel y compris toute donnée Walmart ou information non publique concernant ou composant les offres et, sur demande de Walmart, certifier par écrit cette destruction. Pour plus de clarté, la résiliation ou l'expiration d'un bon de commande ou d'un EDT ne mettra pas automatiquement fin à tout autre bon de commande ou EDT existant.

3. **CONDITIONS DE PAIEMENT**

3.1 **Frais.** En contrepartie de la mise à disposition de l'offre par Walmart au client, le client paiera à Walmart les frais fixés dans les ententes applicables. Sauf indication contraire dans les ententes applicables, le paiement doit être effectué au plus tard trente (30) jours après la date de la facture de Walmart. Conformément à l'accord de fournisseur Walmart du client, si le paiement du client n'est pas reçu à la date d'échéance applicable, Walmart peut déduire les montants dus pour cette facture de tout montant dû par Walmart au client et/ou aux affiliés du client en vertu de tout accord relatif à la fourniture de marchandises par le client et/ou les affiliés du client à Walmart ou à l'une des affiliées de Walmart, qu'il soit en rapport avec les ententes ou non.

3.2 **Litiges sur les frais.** Si le client conteste de bonne foi une partie d'une facture, il doit notifier Walmart par écrit dans les quinze (15) jours suivant la réception de la facture contestée, en spécifiant de manière raisonnable la nature du litige et le montant en question. Le client doit payer tous les montants non contestés conformément aux conditions des ententes. Les parties doivent faire des efforts raisonnables sur le plan commercial pour résoudre rapidement tout différend de ce type. Si les parties sont incapables de résoudre le litige dans les trente (30) jours suivant la réception par Walmart de l'avis écrit du client, chaque partie peut exercer tout recours disponible en vertu de ces conditions ou en droit. Si le Client ne notifie pas Walmart à temps d'un litige sur les frais, cela sera considéré comme une renonciation à ce litige.

3.3 **Dépenses.** Si les ententes pertinentes prévoient le remboursement de certaines dépenses de Walmart, le client paiera, en plus des frais, les dépenses raisonnables et pré-approuvées de Walmart.

3.4 **Aucune déduction ou compensation.** Tous les montants dus par le Client à Walmart en vertu des Accords seront payés intégralement. Le client ne peut pas réduire les montants qu'il est obligé de payer en vertu des ententes avec une quelconque compensation, récupération, demande reconventionnelle, déduction, débit ou retenue pour quelque raison que ce soit.

3.5 Tous les frais sont non annulables et non remboursables sauf si un remboursement au prorata s'applique comme prévu dans les ententes applicables.

4. **TRANSFERT ET PROTECTION DES DONNÉES**

4.1 **Données Walmart.** Le client doit (et doit faire tous les efforts commercialement raisonnables pour que les utilisateurs autorisés le fassent) utiliser les données Walmart uniquement à des fins commerciales internes du client et pour collaborer avec Walmart.

4.2 **Transfert de données.** Tout transfert approuvé de données Walmart doit être effectué selon des méthodes sécurisées conformes aux normes de l'industrie, y compris les API, le lien BI, le SFTP, les courriels chiffrés, les plates-formes de partage de fichiers sécurisées basées sur le cloud, ou tout autre moyen électronique sécurisé.

4.3 **Mesures de sécurité.** Le client doit maintenir des mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour protéger l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des données Walmart en vertu des ententes, y compris le cryptage en transit et au repos, le cas échéant, et toute exigence supplémentaire spécifiée par Walmart. Au minimum, ces sauvegardes doivent inclure :

4.3.1. **Contrôles d'accès :** Accès limité au personnel ayant un besoin commercial légitime, qui est lié par des obligations de confidentialité et des termes aussi protecteurs que ces conditions.

4.3.2. **Stockage des données :** Stockage uniquement sur des systèmes sécurisés protégés par des mesures conformes aux normes de l'industrie, y compris les pare-feux, le cryptage, et les correctifs de sécurité réguliers.

4.3.3. **Segmentation des données :** Segmentation logique ou physique des données Walmart provenant d'autres données clients ou tierces pour éviter un accès non autorisé ou mélange.

4.3.4. **Contrôles de sécurité :** Contrôles et procédures de sécurité raisonnables conçus pour protéger contre l'accès, l'utilisation, la divulgation, l'altération ou la destruction non autorisés, y compris la détection d'intrusions, les évaluations des vulnérabilités, et les processus de réponse aux incidents.

4.4 **Interface de programmation d'applications (API).** Sous réserve des ententes, Walmart accorde au client un droit limité, non exclusif, non transférable et non sous-licenciable d'accéder et d'utiliser les API Walmart uniquement pour intégrer les systèmes du client avec les offres en conformité avec la documentation applicable. Le client est responsable de la protection des clés API et des informations d'identification d'accès et doit notifier rapidement Walmart de toute utilisation non autorisée. Walmart peut imposer des limites d'utilisation raisonnables et suspendre ou révoquer l'accès pour les avoir dépassées. Le client ne doit pas dépasser la portée autorisée, violer les lois applicables, pratiquer l'ingénierie inverse, créer des produits concurrents ou perturber les API ou les offres. Walmart peut modifier les API et fera des efforts raisonnables pour fournir un préavis des changements importants, non rétrocompatibles. Le Client est responsable des mises à jour requises du système.

4.5 **Intelligence artificielle.** Walmart peut, à sa seule discrétion, utiliser des technologies d'intelligence artificielle (IA) pour améliorer les offres ou pour tout autre objectif qu'il juge raisonnablement nécessaire pour fournir les offres en vertu des ententes. Cette utilisation de l'IA sera soumise aux politiques internes de Walmart et aux lois et réglementations applicables. L'utilisation de l'IA par le client sera soumise aux termes de l'annexe spécifique à l'offre.

4.6 **Conformité aux lois.** Tous les transferts de données doivent être conformes aux lois, réglementations et normes de l'industrie applicables, y compris les lois sur la protection des données et la confidentialité. Le client ne doit pas utiliser ou permettre l'utilisation de données Walmart en violation des lois antitrust ou de la concurrence, notamment pour colluder, coordonner ou partager des informations sensibles sur le plan concurrentiel avec des concurrents. Le client ne doit pas divulguer les données Walmart à un concurrent ou les utiliser pour restreindre la concurrence et devra notifier rapidement Walmart en cas de violation réelle ou présumée de cet article.

4.7 **Notification d'incident.** Le client doit notifier rapidement Walmart par écrit de tout accès, acquisition, utilisation ou divulgation non autorisé des données Walmart et coopérer raisonnablement à l'enquête et à la remédiation, qui sera à la seule charge de Walmart.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5.1 **Propriété de l'Offre.** Walmart possède et conservera la propriété mondiale de tous les droits, titres et intérêts dans et pour les offres et la propriété intellectuelle de fond Walmart, y compris tous les DPI connexes. En ce qui concerne les produits tiers inclus dans l'offre, les fournisseurs tiers concernés possèdent et conservent la propriété de tous les droits, titres et intérêts mondiaux dans et pour ces produits tiers, y compris tous les DPI connexes. Sauf pour les droits expressément accordés au client dans les ententes, le client n'acquerra ni ne revendiquera aucun droit, titre ou intérêt dans ou sur les offres et la propriété intellectuelle de fond de Walmart, y compris les DPI connexes, que ce soit par implication, estoppel, effet de la loi ou autrement.

5.2 **Utilisation des marques.** Aucune des parties ne peut utiliser les noms, logos, marques commerciales, habillages commerciaux, noms de domaine, identités de médias sociaux, ou autres identifiants de marque (collectivement, « Marques ») de l'autre partie à quelque fin que ce soit sans le consentement écrit préalable exprès de la partie propriétaire. Aucune licence pour utiliser les marques n'est accordée ou implicite par ces conditions. Tout usage autorisé des Marques d'une partie sera soumis aux directives de marque écrites de cette partie et aux exigences de contrôle de qualité, telles que fournies de temps en temps, et toute la bonne volonté découlant de cet usage profitera uniquement à la partie propriétaire. La partie propriétaire peut révoquer son consentement à utiliser ses marques par un avis écrit, et à l'expiration ou à la résiliation de ce consentement (ou des ententes), l'autre partie cessera promptement toute utilisation des marques. Rien dans cette disposition n'autorise l'enregistrement, la réservation ou l'utilisation de marques, de noms de domaine ou d'identités de médias sociaux similaires susceptibles de prêter à confusion.

5.3 **Commentaires.** Le client n'est pas obligé de fournir des commentaires à Walmart, mais si le client choisit de fournir des commentaires, il accorde par la présente à Walmart une licence perpétuelle, irrévocable, mondiale, transférable et sans redevance pour utiliser les commentaires à toute fin.

6. TIERS

6.1 **Général.** L'accès aux offres par des tiers (y compris les prestataires de services) n'est permis que dans la mesure où ces tiers ont conclu un accord d'accès écrit nécessaire avec Walmart.

6.2 **Produits Tiers.** Les offres peuvent contenir ou lier des logiciels open source et certains produits tiers qui sont soumis aux termes et conditions des licences tierces applicables et autres termes et conditions. Dans ce cas, l'utilisation de ces logiciels open source et produits tiers par le groupe client et tout utilisateur autorisé sera régie par ces licences et conditions générales.

6.3 **Sous-traitance.** Walmart peut sous-traiter l'ensemble de ses obligations, ainsi que déléguer certains de ses droits, sous les Accords à des Affiliés et tiers non affiliés; cependant, Walmart restera responsable des actes et omissions de ces tiers.

6.4 **Bénéficiaires tiers.** Il n'y a pas de bénéficiaires tiers dans le cadre des présentes ententes.

7. ESSAIS DE PRODUITS (BÊTAS)

7.1 **Usage non productif uniquement.** De temps à autre, Walmart peut mettre à disposition du groupe de clients certains produits, fonctionnalités, services ou fonctionnalités désignés comme alpha, bêta, preuve de concept, pilote, version limitée, usage non productif, ou par une description similaire (« Produits non-GA »). Le client reconnaît que les produits non-GA sont mis à disposition uniquement à des fins d'évaluation et de test, et non pour un usage de production. Walmart n'a aucune obligation de fournir un support, une maintenance ou des engagements de niveau de service pour les produits non-GA. Walmart peut suspendre, limiter ou résilier l'accès du groupe de clients à tout produit non-GA à tout moment et pour toute raison, sans préavis ni responsabilité. Le client reconnaît que toutes les informations concernant les produits non-GA, y compris leur existence, caractéristiques et performances, constituent des informations confidentielles de Walmart.

7.2 **LES PRODUITS NON-GA SONT FOURNIS « TELS QUELS », SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE, IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE. WALMART EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI.**

7.3 **Limitation de responsabilité.** WALMART N'AURAIT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE OU PRÉJUDICE DÉCOULANT OU LIÉ À L'UTILISATION PAR LE GROUPE CLIENT DE PRODUITS NON-GA. LE CLIENT ASSUME TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS NON-GA.

8. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

8.1 **Déclarations et garanties mutuelles.** Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie que : (a) elle est une entité légale dûment organisée et valablement existante en vertu de la loi applicable de la juridiction où elle a été formée ; et (b) elle a tout le pouvoir et l'autorité nécessaires pour exécuter, livrer, accorder les droits, et s'acquitter de ses obligations en vertu des ententes.

8.2 **Avertissement.** SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LES ENTENTES, LES OFFRES SONT FOURNIES PAR WALMART AU CLIENT « TELLES

QUELLES », SANS AUCUNE GARANTIE DE TOUTE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI, WALMART EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, ET TOUTES LES GARANTIES DÉCOULANT DE L'EXÉCUTION OU DE L'USAGE COMMERCIAL. SANS LIMITER LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, WALMART NE GARANTIT PAS AU GROUPE CLIENT OU À UN UTILISATEUR AUTORISÉ QUE L'UTILISATION DES OFFRES SERA ININTERROMPUE, SANS ERREUR OU SÉCURISÉE, QU'ELLES ATTEINDRONT UN RÉSULTAT SOUHAITÉ, SERONT COMPATIBLES OU FONCTIONNERONT AVEC D'AUTRES PRODUITS, LOGICIELS, SYSTÈMES OU SERVICES DU CLIENT, OU QUE TOUS LES DÉFAUTS SERONT OU POURRONT ÊTRE CORRIGÉS.

9. **INDEMNISATION**

9.1 **Indemnisation par Walmart.** Walmart défendra le Client contre toute réclamation, demande, action en justice ou procédure (« Réclamation ») intentée contre le Client alléguant que l'utilisation faite par le Client de l'Offre, conformément et en relation avec les Accords, enfreint ou détourne la DPI d'un tiers ou échoue par ailleurs ne se conforme pas aux lois ou règlements gouvernementaux applicables. Walmart notifiera rapidement le Client du conseil juridique que Walmart propose d'engager pour défendre une telle Réclamation, et ce conseil sera soumis à l'approbation raisonnable du Client, que le Client ne refusera pas de manière déraisonnable. Walmart paiera tous les dommages définitivement accordés contre le Client par un tribunal compétent ou des montants de règlement raisonnables approuvés par Walmart, cette approbation ne devant pas être refusée ou retardée de manière déraisonnable, résultant de cette Réclamation, sous réserve des autres conditions générales des Accords. Pour plus de clarté, un Affilié Client ne sera pas considéré comme un tiers aux fins de cette section. Sans limiter les obligations de Walmart ci-dessus, le Client peut, à son gré et à ses frais, nommer son propre conseil pour défendre le Client contre une telle Réclamation.

9.2 **Indemnisation par le client.** Le Client défendra Walmart contre toute Réclamation intentée contre Walmart : (a) alléguant que l'utilisation de l'Offre par le Groupe Client, un Utilisateur Autorisé ou un fournisseur de services approuvé autrement qu'en conformité avec les Accords enfreint ou détourne un DPI de tiers ou ne se conforme pas autrement aux lois ou réglementations gouvernementales applicables ou à la politique de confidentialité applicable au Client ; ou (b) résultant de la défaillance du Groupe Client, d'un Utilisateur Autorisé ou d'un fournisseur de services approuvé de se conformer aux restrictions définies dans les Accords. Le Client notifiera rapidement Walmart du conseil juridique que le Client propose d'engager pour défendre une telle Réclamation, et ce conseil sera soumis à l'approbation raisonnable de Walmart, que Walmart ne refusera pas de manière déraisonnable. Le Client paiera tous les dommages définitivement accordés contre Walmart par un tribunal compétent ou des montants de règlement raisonnables approuvés par le Client, cette approbation ne devant pas être refusée ou retardée de manière déraisonnable, résultant de cette Réclamation, sous réserve des autres conditions générales des Accords. Sans limiter les obligations du Client ci-dessus, Walmart peut, à son gré et à ses frais, nommer son propre conseil pour défendre Walmart contre une telle Réclamation.

9.3 **Processus d'indemnisation.** La partie demandant une indemnisation : (a) fournira un avis écrit rapide à la partie indemnitare de toute Réclamation pour laquelle une indemnisation est demandée ; et (b) fournira une coopération et une assistance complètes à la partie indemnitare, aux frais de la partie indemnitare, en ce qui concerne la défense et le règlement de cette réclamation.

9.4 **Limitations .** Nonobstant ce qui précède, Walmart n'a aucune obligation d'indemniser le Client à l'égard des Réclamations découlant de : (a) l'utilisation par le Groupe Client ou un Utilisateur Autorisé des Offres de manière qui n'est pas permise sous les Accords ou qui est incompatible avec la Documentation ;

(b) modifications apportées aux Offres par toute personne autre que Walmart (ou un tiers agissant au nom de Walmart) ; ou (c) l'utilisation de renseignements, de données, de produits ou de matériel fournis par le Client aux fins de faciliter l'Offre. Si une Réclamation est faite ou semble capable d'être faite, pour laquelle Walmart sera la partie indemnitare, Walmart peut, à son gré et à ses frais, modifier la portion affectée de l'Offre, ou la remplacer par une technologie ou une documentation essentiellement fonctionnelle équivalente. Si Walmart détermine qu'aucune option n'est raisonnablement faisable, Walmart peut mettre fin aux Accords en ce qui concerne la portion affectée de l'Offre et rembourser au Client les frais de transaction prépayés mais non utilisés, au prorata si nécessaire. Les obligations définies dans cette section constituent le seul et unique recours de chaque partie, et l'entière responsabilité de cette partie, en ce qui concerne toute Réclamation qui est soumise à une obligation d'indemnisation prévue par cette section. Pour éviter toute ambiguïté, rien dans cette section ne limitera les droits de l'une ou l'autre des parties en vertu des dispositions relatives à la résiliation de ces Conditions générales.

10. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

10.1 **EN AUCUN CAS, AUCUNE DES PARTIES NE SERA TENUE RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, PARTICULIER, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE INTERRUPTION DES ACTIVITÉS OU TOUTE PERTE DE REVENUS, DE DONNÉES OU DE PROFITS, OU LES COÛTS LIÉS À L'ACQUISITION DE PRODUITS OU DE SERVICES DE REMPLACEMENT, LES ERREURS OU INEXACTITUDES DANS LES OFFRES OU LES SERVICES, OU DÉCOULANT DES ENTENTES OU S'Y RAPPORANT. LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULATIVE DE CHAQUE PARTIE DÉCOULANT OU LIÉE AUX ACCORDS SERA LIMITÉE AUX DOMMAGES DIRECTS RÉELLEMENT ENCOURUS ET NE DÉPASSERA PAS UN MONTANT ÉGAL AUX FRAIS PAYÉS OU PAYABLES PAR LE CLIENT À WALMART POUR L'OFFRE AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À CETTE RESPONSABILITÉ. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DANS CETTE SECTION : (A) S'APPLIQUENT INDÉPENDamment DU FAIT QUE CETTE RESPONSABILITÉ DÉCOULE D'UN CONTRAT, D'UNE GARANTIE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE, ET QUE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES AIT ÉTÉ INFORMÉE OU AIT PU PRÉVOIR LA POSSIBILITÉ D'UNE TELLE PERTE OU D'UN TEL DOMMAGE; ET (B) NE LIMITENT PAS LA RESPONSABILITÉ D'UNE PARTIE DÉCOULANT DE SES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION, NI CELLE DU CLIENT À L'ÉGARD DE SES OBLIGATIONS DE PAIEMENT AUX TERMES DES ENTENTES OU DE TOUT MANQUEMENT À LA SECTION DES RESTRICTIONS DANS L'ADDENDA PERTINENT.**

11. **TERMES GÉNÉRAUX**

11.1 **Modifications aux ententes.** Les termes du Bon de commande ou de la Déclaration de travail ne peuvent être modifiés que par accord écrit mutuel des parties. Walmart peut mettre à jour ces Conditions Générales et les Addenda à tout moment. Walmart s'efforcera de fournir un avis raisonnable des changements importants, par courriel ou en publiant un avis sur l'Offre, et les Conditions mises à jour prendront effet quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'avis. Nonobstant ce qui précède, les Conditions générales mises à jour ou l'Addenda prendront effet plus tôt dans la mesure où ils sont modifiés pour se conformer à la loi ou pour réduire un risque commercial important. L'utilisation continue de l'Offre par le Client après la date d'entrée en vigueur constitue l'acceptation des Conditions générales mises à jour et des Addenda.

11.2 **Force Majeure.** À l'exception des obligations de paiement et de confidentialité, aucune des parties ne sera responsable des actions ou inactions

découlant de circonstances échappant à leur contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les actes de terrorisme, guerre, troubles civils, épidémies, pandémies, catastrophes naturelles, grèves, actions gouvernementales, pannes de courant ou de télécommunications, interruptions de services internet ou de services tiers, fermetures d'institutions financières ou dysfonctionnements informatiques.

11.3 **Ordre de Prééminence.** Tout conflit ou incohérence entre les termes des Accords sera résolu selon l'ordre de prééminence suivant, du document ayant le plus de contrôle au moins : (1) l'EDT pertinente ; (2) le Bon de Commande pertinent ; (3) l'Addenda pertinent ; (4) ces Conditions générales. Nonobstant cet ordre de prééminence, un bon de commande ou un EDR émis par un Client n'aura aucune force ou effet et ne modifiera pas les termes des documents indiqués ici.

11.4 **Contractants indépendants.** Les parties sont des entrepreneurs indépendants. Les Accords ne créent ni partenariat, franchise, joint venture, agence, relation fiduciaire ou d'emploi entre les parties.

11.5 **Cession.** Le Client ne peut céder, déléguer ou autrement transférer à toute entité aucun de ses droits ou obligations en vertu des Accords sans le consentement écrit de Walmart, lequel ne sera pas refusé de manière déraisonnable. Un Changement de Contrôle du Fournisseur sera réputé constituer une cession (ou une cession présumée). Toute prétendue cession en violation de cette disposition sera nulle et constituera une violation des Accords. Aux fins de cette disposition, « Changement de Contrôle » désigne un événement par lequel une personne ou entité, autre que les personnes ou entités ayant le Contrôle du Fournisseur à la Date d'Effet, acquiert le Contrôle du Fournisseur. « Contrôle » signifie avoir le pouvoir direct ou indirect de diriger, ou de faire diriger, la gestion et les politiques d'une entité, que ce soit par la possession de titres de vote (même si inférieure à la majorité), contrat ou autrement.

11.6 **Honoraires d'Avocats.** Si l'une ou l'autre des parties engage une action ou une procédure pour faire respecter les termes de ces Conditions générales, la partie gagnante aura droit à une compensation de tous les honoraires d'avocats raisonnables, coûts et dépenses engagés en rapport avec une telle action ou procédure (y compris toute médiation ou arbitrage, et à tous les niveaux de procès et d'appel), ainsi qu'en rapport avec l'exécution de tout jugement ou ordonnance en résultant.

11.7 **Audit.** Walmart peut, à ses frais exclusifs et moyennant un préavis de trente (30) jours au Client, effectuer des audits à distance ou sur site des installations, systèmes et dossiers du Client (et des Utilisateurs Autorisés) pour vérifier la conformité avec les Accords, notamment en ce qui concerne l'accès, l'utilisation ou la divulgation des Offres (y compris les Données Walmart) et les obligations de sécurité du Client. Les audits auront lieu pendant les heures ouvrables normales, et Walmart s'efforcera raisonnablement de minimiser les interférences avec les opérations du Client. Walmart peut engager un tiers indépendant pour effectuer l'audit, sous réserve d'un accord de non-divulgaration raisonnable si demandé par le Client. En l'absence de suspicion raisonnable de non-conformité, les audits auront lieu pas plus d'une fois par an. À la demande de Walmart, le Client assurera une coopération raisonnable en relation avec tout audit.

11.8 **Copies.** Les Accords, le cas échéant, peuvent être signés en plusieurs exemplaires et chaque partie sera considérée faire partie de l'ensemble et être un document valable et juridiquement contraignant.

11.9 **Avis.** Tous les avis en vertu des Accords doivent être écrits et peuvent être livrés par livraison personnelle, courrier certifié (accusé de réception demandé), messageries express, ou courriel. Les avis envoyés par la poste ou par service de messagerie sont effectifs dès leur réception. Les avis envoyés par courriel sont effectifs lorsqu'ils sont envoyés, à condition qu'aucun avis d'échec de livraison ne soit reçu. Les avis doivent être envoyés aux adresses ou courriels désignés par chaque partie dans le bloc de signature du Bon de Commande. Une partie peut mettre à jour ses informations de contact en fournissant un avis conformément à la présente section.

11.10 **Rubriques.** Les rubriques de section utilisées dans les Accords sont seulement à titre d'information et n'affecteront pas l'interprétation de toute disposition des Accords.

11.11 **Divisibilité des dispositions.** Si une clause ou une disposition contenue dans les Accords est jugée invalide, cela n'affectera en rien la validité du reste des Accords.

11.12 **Renonciation.** Aucune partie ne sera réputée avoir renoncé à aucun de ses droits en vertu des Accords, sauf si cette renonciation est faite par écrit et signée par cette partie. Le fait qu'une partie n'exécute pas une disposition des Accords ne constitue pas une renonciation par cette partie à tout autre droit en vertu des Accords ou de toute application ultérieure de cette disposition ou de toute autre disposition.

11.13 **Convention intégrale.** Les Accords constitueront l'intégralité de l'accord concernant l'objet des Accords, et toutes les autres représentations, propositions et autres informations échangées par les parties concernant l'objet sont entièrement remplacées par les Accords.